

D.2017.05.24.9.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 24 Mai 2017

9 - GESTION DU PATRIMOINE

9.9 - DEPOT BUS SITE DE COLOMIERS – LOCAUX SYNDICAUX ET SOUS-TRAITANTS : Avenant n°1 au Marché n° Y 2015 12721 M conclu avec le groupement d'entreprises MALET / INEO Réseaux - Lot n° 1 – VRD / Espaces verts : autorisation de signer l'avenant n° 1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (à M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X	X (à M. Chollet à/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc		X (à M. Grass)	
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (à Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à Mr Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (à Mr André)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Par délibération D.2014.07.09.6.6 du 09 juillet 2014, le Comité Syndical a approuvé le rapport d'état d'avancement de l'opération du site TISSEO de Colomiers et les modifications de programme concernant l'utilisation des deux parcelles limitrophes acquises par le SMTC pour le projet et l'aménagement particulier de la salle de prise de service, portant l'enveloppe financière prévisionnelle à 31,3 millions d'euros HT.

Par délibération D.2014.11.05.9.1 du 05 novembre 2014, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du bâtiment destiné aux locaux syndicaux et aux sous-traitants du site Tisséo de Colomiers au Groupement CD2I / TD Archi.

Par délibération D.2015.09.16.8.2 du 16 septembre 2015, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet Définitif du bâtiment destiné aux locaux des syndicats et des sous-traitants du site Tisséo de Colomiers et valider le mode de dévolution de la consultation pour la réalisation des travaux.

Par délibération n° 2016.05.25.5.7 du 25 mai 2016, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché n° Y 2015 12721 concernant la réalisation des travaux du lot n° 1 « VRD – Espaces verts » du bâtiment destiné aux locaux des syndicats et des sous-traitants du site Tisséo de Colomiers avec le groupement d'entreprises MALET / INEO Réseaux pour un montant 215 059,92 € HT.

1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 au marché Y 2015 12721 M concernant le lot n° 1 « VRD – Espaces verts » a pour objet d'intégrer au marché la prestation complémentaire suivante :

➤ Travaux de création d'une noue de rétention complémentaire de 11m3

Cette modification est consécutive à la demande récente de la Direction du Cycle de l'Eau de Toulouse Métropole de revoir à la hausse, au vu du diamètre du réseau existant de branchement des eaux pluviales du site, le volume de rétention des eaux pluviales de 11m³ supplémentaires par rapport au 30 m³ prévus initialement.

Il convient de noter que cet avenant comprend la clause de renonciation à recours suivante :

« Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci ».

2° – Impact financier du présent avenant sur le marché

Le montant HT du présent avenant représente une augmentation du montant forfaitaire du marché de + 1 899,00 € HT.

Le montant initial du marché Y 2015 12721 M conclu avec groupement d'entreprises MALET / INEO Réseaux est ainsi porté de 215 059,92 € HT à 216 958,92 € HT ce qui représente une augmentation d'environ 0,9 % du montant du marché initial.

3° – Durée du marché

Le présent avenant n'entraîne aucune modification du délai global du marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché N° Y 2015 12721 M et d'en autoriser la signature.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170601-20170524-9-9D- DE Date de télétransmission : 01/06/2017 Date de réception préfecture : 01/06/2017
--

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° Y 2015 12721 conclu avec le groupement d'entreprises MALET / INEO Réseaux, pour un montant de 1 899,00 €HT.

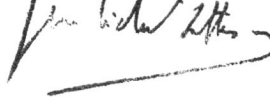
ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant ainsi que les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



CONSTRUCTION DU 3^{ème} DEPOT-BUS DE TISSEO A COLOMIERS

CONSTRUCTION DES LOCAUX SYNDICAUX ET SOUS TRAITANTS

LOT 01 : VRD – ESPACE VERTS

AVENANT N° 1

Y 2015 12721 M

FEVRIER 2016

Titulaire : Gpt MALET – INEO RESEAUX SUD-OUEST SNC



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception : préfecture
031-25310098 - 20170301-20170524-9-9D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception : 01/06/2017

BC

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 1 au marché Y 2015 12721 M concernant le lot n° 1 « VRD - Espace verts » a pour objet d'intégrer au marché la prestation complémentaire suivante :

- Travaux de création d'une noue de rétention complémentaire de 11m3 1 899.00 € H.T.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant HT du présent avenant n°1 est de + 1 899.00 € HT.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'acte d'engagement du marché est modifié comme suit :

Le prix de l'ensemble des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Montant initial HT :	215 059,92 €
Montant avenant n° 1 HT :	+ 1 899.00 €
Nouveau montant HT :	216 958.92 €

ARTICLE 4 – MODIFICATIONS APPORTEES AU CDPGF

Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire initial est complété et modifié par le CDPGF qui fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant

ARTICLE 5 – DUREE DU MARCHÉ

Le présent avenant n'entraîne aucune modification du délai global du marché.

ARTICLE 6 – RENONCIATION

Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 7 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 8 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de sa notification.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire

L'Entité Adjudicatrice
Au nom et pour le compte du SMTC

*lu et approuvé
le 30/03/2017*

ENTREPRISE MALET
SA au Capital de 2 632 000 euros
AGENCE DE TOULOUSE SUD
30, avenue de La rieu
31081 TOULOUSE CEDEX 1
Tél. 05 61 31 70 70 - Fax 05 62 20 18 23
Mail : toulousesud@entreprise-malet.fr
RCS TOULOUSE 5302 603 872
SIREN 502 698 878 00650 - APE 4211 Z

Philippe BUCHBERGER
Directeur de la SMAT

Marché Y 2015 12721 M Lot 01 – Avenant n°01

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170601-20170524-9-9D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

ANNEXE 1 – CDPGF

	OBJET	U	QUANT.	P.U. HT	TOTAL HT
I	VRD				
3.1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
3.1.1	Constat d'huissier	Ft	1,00	480,00	480,00
3.1.2	Clôture de chantier	ml	150,00	25,10	3 765,00
3.1.3	Portail de chantier	U	1,00	1 231,20	1 231,20
3.1.4	Nettoyage du terrain	Ft	1,00	630,00	630,00
3.1.5	Démarches administratives (DICT auprès des concessionnaires)	Ft	1,00	996,00	996,00
3.1.6	Participation au compte prorata	Ft	1,00	1 464,00	1 464,00
3.1.7	Préparation des surfaces (plateformes, raccords aux réseaux, ...)	Ft	1,00	2 208,00	2 208,00
3.1.8	Implantation des ouvrages VRD	Ft	1,00	918,00	918,00
	Sous-total travaux préliminaires =				11 692,20
3.2	TERRASSEMENTS				
3.2.1	Décapage de terre végétale	m3	1 026,00	10,20	10 465,20
3.2.2	<i>Terrassements généraux pleine masse</i>				
3.2.2.1	Terrassement voiries	m3	1 116,00	2,30	2 566,80
3.2.2.2	Terrassement plateforme bâtiment	m3	20,00	2,50	50,00
3.2.2.3	Terrassement en remblais	m3	80,00	14,00	1 120,00
3.2.3	Evacuation des terres en décharge	m3	1 056,00	8,50	8 976,00
3.2.4	Remise en place des terres végétales sur les espaces verts sur 30 cm d'épaisseur	m3	300,00	11,80	3 540,00
3.2.5	Réalisation de fosses avant plantation	U	0,00	70,80	0,00
	Sous-total terrassements =				26 718,00
3.3	VOIRIES				
3.3.1	<i>Voiries en enrobé noir</i>				
3.3.1.1	Préparation des fonds de formes :				
	Chaussée lourde - couche de forme	m²	1 850,00	16,70	30 895,00
	Chaussée légère - couche de forme	m²	285,00	16,90	4 816,50
3.3.1.2	Exécution des voiries				
	Chaussée lourde	m²	1 850,00	13,00	24 050,00
	Chaussée légère - parking syndicaux	m²	285,00	15,50	4 417,50
	Cheminement piéton en béton bitumineux	m²	30,00	62,40	1 872,00
	Cheminement piéton en béton balayé gris	m²	75,00	29,50	2 212,50
3.3.2	<i>Bordures et caniveaux</i>				
3.3.2.1	Dépose des bordures existantes (localisation plan VRD05)	ml	155,00	11,60	1 798,00
3.3.2.2	Type T2	ml	212,00	27,40	5 808,80
3.3.2.3	Type P1	ml	58,00	22,10	1 281,80
3.3.3	<i>Butées de roues pour bus</i>				
3.3.3.1	Sciage enrobée	ml	40,00	12,50	500,00
3.3.3.2	Bordure Type T2	ml	36,00	25,00	900,00

Accusé de réception en préfecture
031-253106980-20170601-20170524-9-D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

	OBJET	U	QUANT.	P.U. HT	TOTAL HT
3.3.3.3	Scellement béton	Ut	36,00	11,00	396,00
3.3.4	<i>Signalétique</i>				
3.3.4.1	Signalisation horizontale				
	Marquage routier (stop, séparation de voie, ...)	ml	10,00	6,40	64,00
	Logo PMR pour stationnement	Ut	2,00	39,60	79,20
	Marquage des cheminements pour les PMR	m²	1,00	144,00	144,00
	Marquage des places de stationnements	m²	35,00	11,20	392,00
	Marquage podotactile en traversée de chaussée	ml	5,00	54,00	270,00
3.3.4.2	Signalisation verticale				
	Indicateur réglementaires (routier, PMR, ...)	Ut	5,00	300,00	1 500,00
	Indicateur non réglementaires (bâtiments, parc, ...)	Ut	3,00	156,00	468,00
	Sous total voiries =				81 854,50
3.4	RESEAUX DIVERS				
3.4	Mise à niveau des regards et chambres de tirage	Ens	1,00	1 160,00	1 160,00
3.4.1	<i>Réseau électricité</i>				
3.4.1.1	Tranchée et remblaiement	ml	58,00	18,80	1 090,40
3.4.1.2	Chambre de tirage	U	1,00	315,00	315,00
3.4.1.3	Fourreaux TPC aiguillés et repérés	ml	58,00	5,05	292,90
3.4.1.4	Essais et réception	Ft	1,00	70,00	70,00
	Sous-total réseau électricité =				1 768,30
3.4.2	<i>Réseaux courants faibles</i>				
3.4.2.1	Tranchée et remblaiement	ml	185,00	16,90	3 126,50
3.4.2.2	Fourreaux aiguillés et repérés :				
	Ø 42/45 côté Atelier	ml	27,00	2,30	62,10
	Ø 63 côté Atelier	ml	27,00	2,25	60,75
	Ø 42/45 côté Logistique	ml	35,00	2,30	80,50
	Ø 63 côté Logistique	ml	35,00	2,25	78,75
	Ø 42/45 téléphone Atex	ml	26,50	2,30	60,95
	Ø 63 téléphone Atex	ml	19,00	2,25	42,75
	Ø 42/45 Caméras	ml	45,00	2,30	103,50
	Ø 42/45 Anti-intrusion	ml	52,00	2,30	119,60
	2 Ø 42/45 Wifi	ml	27,00	2,30	62,10
3.4.2.3	Chambre de tirage :				
	Chambre L1T	U	5,00	315,00	1 575,00
	Boitier de raccordement	U	1,00	58,00	58,00
3.4.2.4	Essais et réception	Ft	1,00	220,00	220,00
	Sous-total réseaux courants faibles =				5 650,50
3.4.3	<i>Réseau DSH</i>				
3.4.3.1	Tranchée et remblaiement	ml	23,00	16,90	388,70
3.4.3.2	Fourreaux aiguillés et repérés :				
	Ø 42/45 DSH	ml	22,50	2,30	51,75
	Ø 63 DSH	ml	23,00	2,25	51,75
3.4.3.3	Chambre de tirage :				
	Chambre L1T	U	1,00		

Accusé de réception en préfecture
031-253108986-20170601-20170524-9-9D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

NC

	OBJET	U	QUANT.	P.U. HT	TOTAL HT
	Boitier de raccordement	U	1,00	58,00	58,00
	<i>Sous-total DSH =</i>				865,20
3.4.4	<i>Réseau d'eau potable</i>				
3.4.4.1	Tranchée et remblaiement	PM			
3.4.4.2	Canalisation en PEHD : (compris vannes d'isolements)	ml	65,00	7,75	503,75
3.4.4.3	Raccordement sur attente 3ème dépôt	Ft	1,00	115,00	115,00
3.4.4.4	Nettoyage des réseaux	Ft	1,00	240,00	240,00
3.4.4.5	Vérification et essais des réseaux	Ft	1,00	45,60	45,60
	<i>Sous-total ouvrages réseau AEP =</i>				904,35
3.4.5	<i>Réseau de chaleur</i>				
3.4.5.1	Tranchée et remblaiement	PM			
3.4.5.2	Canalisation pré-isolée 2 Ø 63	ml	0,00	79,00	0,00
3.4.5.3	Regard béton Ø 1000 y compris bride et vanne	Ft	1,00	1 410,00	1 410,00
3.4.5.4	Essais et réception	Ft	1,00	270,00	270,00
	<i>Sous-total ouvrages réseaux de chaleur =</i>				1 680,00
3.4.6	Fourniture des plans de récolement et DIUO	Ft	1,00	230,00	230,00
	<i>Sous-total Réseaux divers =</i>				12 258,35
3.5	RESEAUX ASSAINISSEMENTS				
3.5.1	<i>Tranchées et remblaiement</i>				
3.5.1.1	Tranchées et remblaiement EP	ml	136,00	64,80	8 812,80
3.5.1.2	Tranchées et remblaiement EU	ml	42,00	64,80	2 721,60
	<i>Sous-total tranchées =</i>				11 534,40
3.5.2	<i>Canalisations PVC</i>				
3.5.2.1	Canalisations d'évacuation PVC CR8 EP Ø 200	ml	35,00	10,70	374,50
3.5.2.2	Canalisations d'évacuation PVC CR 8 EP Ø 300	ml	90,00	32,20	2 898,00
3.5.2.3	Canalisation d'évacuation PVC CR8 EU Ø 200	ml	42,00	10,70	449,40
3.5.2.4	Scellement béton pour réseaux sous voirie lourde y compris dalle de compression DSH	m²	90,00	31,30	2 817,00
	<i>Sous-total canalisations =</i>				6 538,90
3.5.3	<i>Réseaux eaux pluviales</i>				
3.5.3.1	Raccordement sur réseau existant	Ft	1,00	142,50	142,50
3.5.3.2	Regard (50 X 50) (compris couvercle à remplissage béton)	U	2,00	421,80	843,60
3.5.3.3	Regard Ø 1000 (tampon compris)	U	5,00	798,00	3 990,00
3.5.3.4	Séparateur hydrocarbures y compris remontée d'information	U	1,00	3 933,00	3 933,00
3.5.3.5	Rétention EP dalles alvéolaires 30 m³	Ens	1,00	9 861,00	9 861,00
3.5.3.6	Regards à grille 50 x 50 voirie légère	U	2,00	507,30	1 014,60
3.5.3.7	Regards à grille 80 x 80 voirie bus	U	3,00	1 185,60	3 556,80
3.5.3.8	Nettoyage des réseaux EP	Ft	1,00	262,20	262,20
3.5.3.9	Vérification et essais des réseaux	Ft	1,00	1 276,80	1 276,80
3.5.3.10	Fourniture des plans de récolement et DIUO	Ft	1,00	247,40	247,40
	<i>Sous-total eaux pluviales =</i>				20 179,90

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-2017060120170504-9-9D-DE

Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

	OBJET	U	QUANT.	P.U. HT	TOTAL HT
3.5.4	Réseaux eaux usées				
3.5.4.1	Raccordement sur réseau existant	Ft	1,00	142,50	142,50
3.5.4.2	Regard de visite Ø 800 (tampon compris)	U	3,00	649,80	1 949,40
3.5.4.3	Regard (50 X 50) (compris couvercle à remplissage béton)	U	3,00	421,80	1 265,40
3.5.4.4	Nettoyage des réseaux EU	Ft	1,00	262,20	262,20
3.5.4.5	Vérification et essais des réseaux	Ft	1,00	427,50	427,50
3.5.4.6	Fourniture des plans de récolement et DIUO	Ft	1,00	247,40	247,40
	<i>Sous-total eaux usées =</i>				4 294,40
	<i>Sous-total réseaux assainissements =</i>				47 495,60
3.6	RESEAUX D'ECLAIRAGE EXTERIEUR				
3.6.1	Tranchées et remblaiement	ml	75,00	18,80	1 410,00
3.6.2	Fourreaux TPC aiguillés et repérés : 2 Ø 63	ml	75,00	4,50	337,50
3.6.3	Chambre de tirage	U	3,00	315,00	945,00
3.6.4	Fourniture des plans de récolement et DIUO	ft	1,00	90,00	90,00
	<i>Sous-total réseau Eclairage extérieur =</i>				2 782,50
3.7	OUVRAGES DIVERS				
3.7.1	Socles pour téléphone ATEX	U	1,00	94,00	94,00
3.7.2	Socles pour candélabres	U	3,00	360,00	1 080,00
3.7.3	Socles pour poteau infrarouge	U	3,00	175,00	525,00
3.7.4	Plots béton pour clôture	U	60,00	13,70	822,00
3.7.5	Longrine pour portail syndicaux	Ft	1,00	516,00	516,00
3.7.6	Socles béton pour entretien naissances EP	U	3,00	210,00	630,00
	<i>Sous-total ouvrages divers =</i>				3 667,00
3.8	PORTAILS, CONTRÔLE D'ACCES ET CLÔTURE				
3.8.1	Fourniture et pose clôture maille rigide type sécurité Ht=2,5 m	ml	65,00	144,00	9 360,00
3.8.2	Pose uniquement clôture maille rigide type sécurité Ht=2,5 m (clôtures 3ème dépôt restantes)	ml	50,00	30,00	1 500,00
3.8.3	Dépose clôture existante (<u>après pose nouvelle clôture</u>)		155,00	16,00	2 480,00
3.8.4	Portail Entrée locaux syndicaux	U	1,00	2 040,00	2 040,00
	<i>Sous-total portails, clôtures =</i>				15 380,00
3.9	ESPACES VERTS				
3.9.1	Préparation du sol	m3	38,00	29,50	1 121,00
3.9.2	Bâche biodégradable et paillage mulch	m²	765,00	13,30	10 174,50
3.9.3	Tapis de sédum en couvre-sol	m²	205,00	35,20	7 216,00
3.9.4	Plantations type Cyprès	U	8,00	192,00	1 536,00
3.9.5	Plantations type Celtis australis tige	U	12,00	264,00	3 168,00
3.9.6	Réseau d'arrosage goutte à goutte	Ens	1,00	1 752,00	1 752,00
3.9.7	Garantie de reprise	Ft	1,00	288,00	288,00
3.9.8	Entretien	Ft	1,00	570,00	570,00
	<i>Sous-total préparation des espaces verts =</i>				25 020,50

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-2017060120020584-9-9D-
DE

Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

MC

	OBJET	U	QUANT.	P.U. HT	TOTAL HT
3.10	TRAVAUX FINAUX				
3.10.1	Nettoyage général	Ft	1,00	468,00	468,00
3.10.2	DOE et DTE	Ft	1,00	996,00	996,00
	Sous-total ouvrages de travaux finaux =				1 464,00
TOTAL VRD =					229 137,65
Rabais commercial 3% =					-6 874,13
TOTAL VRD =					222 263,52
	Moins-value remplacement T2 parking par T1				
3.3.2.2	Type T2	ml	-85,00	27,40	-2 329,00
3.3.2.3	Type T1	ml	85,00	25,60	2 176,00
					-153,00
	Moins-value pour suppression terrassement bâtiment				
3.2.1	Décapage terre végétale	m3	-188,00	10,20	-1 917,60
3.2.2	Terrassements généraux pleine masse				
3.2.2.2	Terrassement plateforme bâtiment	m3	-20,00	2,50	-50,00
3.2.2.3	Terrassement en remblais	m3	-20,00	14,00	-280,00
					-2 247,60
	Moins-value réduction de l'épaisseur d'enrobé sur parking syndicaux - 6 cm réduit à 5 cm				
3.3.1.2	Exécution des voiries				
	Chaussée légère - parking syndicaux (6 cm)	m²	-285,00	15,50	-4 417,50
	Chaussée légère - parking syndicaux (5 cm)	m²	285,00	14,40	4 104,00
					-313,50
	Moins-value remplacement du tapis de sédum par un paillage simple				
3.9.2	Complément Bâche biodégradable et paillage mulch	m²	205,00	13,30	2 726,50
3.9.3	Tapis de sédum en couvre-sol	m²	-205,00	35,20	-7 216,00
					-4 489,50
TOTAL MARCHE (après mise au point) =					215 059,92
	Avenant n°1				
	Travaux de création d'une noue de rétention complémentaire de 11m3	Ft	1,00	1 899,00	1 899,00
TOTAL MARCHE + AVENANT N°1 =					216 958,92

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170601-20170524-9-9D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017